

République Française

Commune de Lussac

COMPTE-RENDU DE LA
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 JUILLET 2018

Conseillers municipaux présents : Catherine RAYNAUD, Jean-Michel MABILLOT, René LARQUEMIN, Valérie LANGLAIS, Stéphanie MAUDUIT, Diane PAGE, Danielle TINARD.

Absents représentés : Jean-Noël BOURREAU est représenté par Diane PAGE ; Aranud GAILLARD est représenté par Valérie LANGLAIS ; Sébastien JOLIVET est représenté par René LARQUEMIN.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Valérie LANGLAIS

Date de convocation : 12 juillet 2018

Ordre du jour :

- ✓ Subvention APE ;
- ✓ Voyage scolaire – Collège Jean Michaud à Roumazières Loubert
- ✓ Convention « aide aux communes »
- ✓ Tarif de la cantine 2018 – 2019
- ✓ Motion pour la sauvegarde de l'Hôpital de Saint-Junien
- ✓ Mise à disposition de la salle des fêtes
- ✓ Informations et questions diverses.

Adoption du compte-rendu de séance

Le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 28 mai 2018 a été transmis par courriel en date du 1^{er} juin 2018.

Au vu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le compte-rendu de séance.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Subvention à l'Association des Parents d'Elèves Nieuil-Lussac (DE-2018-031)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis 3 ans, l'Association des Parents d'Elèves Nieuil Lussac organise, à la demande et avec l'aide de la municipalité, la Foire de Printemps au mois de mars et la Fête au Village au mois de juillet.

Or, il s'avère que leurs dépenses sont supérieures à celles annoncées en début de partenariat. Aussi l'association demande l'octroi d'une subvention exceptionnelle afin de couvrir le manque à gagner.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **REFUSE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'Association des Parents d'Elèves Nieuil-Lussac, compte-tenu des bénéfices réalisés malgré la hausse des dépenses.

Pour : 0	Contre : 10	Abstention : 0
----------	-------------	----------------

Subvention voyage scolaire – Collège Jean Michaud à Roumazières Loubert (DE-2018-032)

Madame le Maire informe l'assemblée que le Collège Jean Michaud à Roumazières Loubert (16) a adressé à la mairie une demande de subvention pour un voyage scolaire qui a eu lieu du 21 au 25 mai 2018 à Lathus (86). Un enfant de la commune y a participé.

Madame le Maire précise que la participation demandée aux familles s'élève à 213 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de :

- ACCORDER une subvention d'un montant de 60 euros par enfant, soit 60 euros, au Collège Jean Michaud à Roumazières Loubert (16) pour un voyage scolaire qui a eu lieu du 21 au 25 mai 2018 à Lathus (86) ;
- IMPUTER cette somme au compte 6573 du budget 2018.
- AUTORISER Madame le Maire à procéder au virement de crédits suivants :

Crédits à ouvrir

Chapitre	Compte	Nature	Montant
65	6573	Subvention de fonctionnement aux organismes publics	+ 60,00 €

Crédits à réduire

Opération	Compte	Nature	Montant
65	6554	Contribution aux organismes de regroupement – SIVOS Lussac Nieuil	- 60,00 €

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 1
----------	------------	----------------

Convention « aide aux communes » avec la Communauté de Communes de Charente Limousine (DE-2018-033)

Madame le Maire rappelle qu'en date du 4 décembre 2017, la commune a adressé à la communauté de communes de Charente Limousine une demande d'aide financière dans le cadre du dispositif « Aide aux communes ». Cette aide vise à contribuer au financement de l'opération « Montage et Installation de deux abribus » pour un montant de 3 046,29 € HT.

Le Bureau Communautaire de la communauté de communes de Charente Limousine, réuni le 23 mai 2018, s'est prononcé pour un fonds de concours à hauteur de 983,14 €.

Madame le Maire demande l'autorisation de signer la convention de fonds de concours y afférant avec la Communauté de Communes de Charente Limousine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- AUTORISER Madame le Maire à signer la convention « aide aux communes » avec la Communauté de Communes de Charente Limousine

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Tarifs de la cantine 2018-2019 (DE-2018-034)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2018-2019. Elle rappelle que, pour l'année écoulée, les tarifs étaient de :

- 2,15 € pour les élèves ;
- 3,80 € pour les stagiaires et employés communaux ;
- 5,80 € pour les professeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- MAINTIENT les tarifs de la cantine pour l'année 2018-2019 comme suit :
 - 2,15 € pour les élèves ;
 - 3,80 € pour les stagiaires et employés communaux ;
 - 5,80 € pour les professeurs.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Motion pour la sauvegarde de l'Hôpital de Saint-Junien (DE-2018-035)

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de Monsieur Pierre ALLARD, maire de la commune de Saint-Junien (87), concernant la sauvegarde de l'hôpital de sa commune.

Dans sa pétition, votée à l'unanimité en séance du 28 juin 2018, le Conseil Municipal de Saint-Junien indique notamment que : « *Comme dans de très nombreux établissements hospitaliers, l'ampleur des économies appliquées à l'Assurance Maladie ne permet plus à l'hôpital de disposer des ressources financières nécessaires pour fonctionner. Dans un système de tarification à l'activité (T2A), la baisse continue des tarifs décidée et validée au niveau national est la principale cause du déficit des hôpitaux publics et notamment celui de Saint-Junien.* »

Monsieur le maire de Saint-Junien invite les membres du Conseil Municipal à signer et à faire signer cette pétition demandant :

- « *le maintien au CH de Saint-Junien d'une offre de soin diversifiée et adaptée aux besoins des patients du territoire ;*
- *Des moyens pérennes pour fonctionner et investir ;*
- *L'arrêt immédiat de la baisse des tarifs et l'abrogation de la tarification à l'activité.* »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPORTE SON SOUTIEN à la Commune de SAINT-JUNIEN (87) pour la sauvegarde de son hôpital.

Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Mise à disposition de la salle des fêtes (DE-2018-037)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de mettre la grande salle de la salle des fêtes à la disposition de personnes physiques ou morales souhaitant y organiser des activités sportives ou culturelles, pendant la semaine (lundi, mardi, mercredi et jeudi).

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de définir les conditions de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- ACCEPTE de mettre la salle des fêtes à disposition de personnes physiques ou morales pour y organiser des activités sportives ou culturelles ;
- FIXE le montant de la location à 10 euros l'heure ;
- PRECISE que les bénéficiaires de la mise à disposition auront la charge du ménage et du bon fonctionnement du chauffage ;
- PRECISE que la mise à disposition de la grande salle de la salle des fêtes se fera sans préjudice du bon fonctionnement du service de la cantine ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 1
----------	------------	----------------

Informations et questions diverses

✓ Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le projet de PLUi Haute Charente a été présenté aux Personnes Publiques Associées le 17 juillet 2018.

Les granges, qui ne sont pas situées en zone constructibles, doivent être recensées afin que les propriétaires puissent, par la suite, les réhabiliter en habitation.

Les services de la Direction Départementale des Territoires conseillent de classer les haies et les arbres remarquables en Espace Boisé Classé afin d'en améliorer la protection. Le Conseil Municipal décide d'adopter la délibération suivante :

PLUi – Classement en Espace Boisé Classé (DE-2018-036)

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal son engagement dans la préservation du paysage bocager, qui s'est traduit, depuis 2014, par les actions suivantes, notamment dans le cadre de la Trame Verte et Bleue :

- ✓ Rédaction d'un Plan de Gestion Bocager ;
- ✓ Recensement des arbres remarquables ;
- ✓ Plantation d'un verger ;
- ✓ Plantation de haies le long de la voirie communale.

Madame le Maire déplore dans le même temps la dégradation de haies sur le territoire communal.

Pour donner à la commune les moyens d'agir contre ces incivilités, Madame la Maire propose de classer les haies répertoriées dans la Plan de Gestion Bocager, ainsi que les arbres remarquables, en Espace Boisé Classé, dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haute-Charente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE le classement des haies répertoriées dans la Plan de Gestion Bocager, ainsi que les arbres remarquables, en Espace Boisé Classé, dans le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Haute-Charente.

✓ Budget 2018 (situation au 19 juillet 2018)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Objet	Budget	Dépenses réelles	Taux
011	Charges à caractère général	60 054,85 €	31837,96 €	53 %
012	Charges de personnel	110 000,00 €	59 968,50 €	55 %
014	Atténuation de produits	6 888,00 €	2 870,00 €	42 %
023	Virement à la section d'investissement	7 000,00 €	0,00 €	0 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00 €	5 369,57 €	98 %
65	Autres charges de gestion courante	41 626,00 €	21 613,78 €	52 %
66	Charges financières	1 078,21 €	558,16 €	52 %
		232 147,06 €	122 217,97 €	53 %

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Objet	Budget	Recettes réelles	Taux
002	Excédent antérieur reporté	22 549,06 €	0,00 €	0 %
013	Atténuation des charges	2 000,00 €	4 081,93 €	204%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00 €	0,00 €	0 %
70	Produits des services du domaine et ventes	6 700,00 €	2 874,85 €	43 %
73	Impôts et taxes	92 829,00 €	41 229,74 €	44 %
74	Dotations, subventions et participations	100 569,00 €	68 347,57 €	68 %
75	Autres produits de gestion courante	4 000,00 €	3 747,00 €	94 %
76	Produits financiers	0,00 €	0,50 €	0 %
		232 147,06 €	120 281,59 €	52 %

Au 19 juillet 2018, la section fonctionnement est déficitaire de 1 936,38 €.

Dépenses d'investissement

Opérations	Objet	Budget	Dépenses réelles	Taux
198	Accessibilité des bâtiments publics	600,00 €	584,00 €	97 %
203	Achat abribus	3 500,00 €	0,00 €	0 %
204	Panneaux de signalisation	900,00 €	804,12 €	89 %
205	Equipement mairie	3 400,00 €	675,90 €	20 %
206	FDAC 2018	12 000,00 €	0,00 €	0 %
207	Elargissement VC302	4 000,00 €	966,00 €	24 %
OFI	Opérations financières	13 619,27 €	9 722,58 €	71 %
		38 019,27 €	12 752,60 €	42 %

Recettes d'investissement

Chapitre	Objet	Budget	Recettes réelles	Taux
001	Excédent antérieur reporté	6 346,37 €	0,00 €	0 %
021	Virement de la section de fonctionnement	7 000,00 €	0,00 €	0 %
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500,00 €	5 369,57 €	98 %
10	Dotations, fonds divers et réserves	13 272,90 €	13 914,06 €	105%
13	Subventions d'investissement	5 900,00 €	0,00 €	0 %
		38 019,27 €	19 283,63 €	51 %

Au 19 juillet 2018, la section investissement est excédentaire de 6 531,03 €.

Au 19 juillet 2018, le solde de trésorerie est de 30 225,92 €.

Cette somme ne sera peut-être pas suffisante pour finir l'année correctement. Aussi, la mairie, par précaution, va s'adresser aux banques pour obtenir une ligne de trésorerie. Celle-ci sera soumise au vote du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

✓ Abribus

Suite à la décision de la localisation de l'abribus à Boistizon lors de la dernière séance, nous sommes en attente de la visite de l'agent du Conseil Régional qui doit valider ce déplacement du point d'arrêt.

✓ Motion pour l'amélioration du fonctionnement du 15 – Réponse de l'ARS

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de courrier de réponse de Monsieur Michel LAFORCADE, directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, suite à la motion adoptée lors de la dernière séance pour l'amélioration du fonctionnement du 15 en Charente Limousine.

La séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Catherine RAYNAUD



